

DEPISTAGE CANABIS DANS LES URINE

Par Profil supprimé Postée le 12/04/2011 10:35

bonjour ayant fumer le 6 avril mais etant pas un fumeur regulier et ayant une analyse urinaire a faire aujourd'hui pour le tribunal je me demande si j ai un risque d'etre positif ou pas en sachant que je boie au moin 3litres d eau par jour merci de m'eclaircir a ce sujet si je doie la faire ou pas
merci a vous cordialement

Mise en ligne le 20/04/2011

Bonjour,

Oui, votre dépistage urinaire sera positif. Le fait de boire beaucoup d'eau n'y change rien. Vous êtes en effet un fumeur régulier (si vous entendez bien par "régulier" le fait de fumer tous les jours). Dans ce cas de figure la positivité à un test de dépistage urinaire du THC (le principe actif du cannabis) dure plusieurs semaines (en général 2 à 6 semaines) et peut même parfois durer jusqu'à un peu plus de 2 mois. Or il ne s'est écoulé que 6 jours entre votre dernier joint et le test, ce qui est trop court.

Pour votre information, le fait de boire de l'eau ne permet de réduire les délais de positivité qu'à la marge, c'est-à-dire tout au plus de 1 à 3 jours. Ce n'est intéressant que pour les personnes qui se font tester dans la période où leur test est en passe de devenir négatif mais ne l'est pas encore. Tant que le TCH est stocké dans les graisses, l'eau n'a pas de prise de dessus. Par ailleurs boire 3 litres d'eau par jour peut être excessif et nuire à votre santé en provoquant une trop grande élimination de nutriments nécessaires au fonctionnement de votre corps.

Nous avons conscience que notre réponse ne vous arrive que tardivement par rapport aux delais qui vous étaient impartis. Veuillez nous excuser pour ce retard. Néanmoins, sachez que pour des raisons d'organisation il ne nous est pas possible de garantir une réponse à une question le jour même où elle est posée. Dans tous les cas de figure nous n'aurions pas pu vous répondre avant que vous fassiez ce test. En revanche n'oubliez pas que tous les jours, entre 8h et 2h, notre ligne téléphonique "Drogues Info Service" peut vous répondre directement. Il vous suffit de composer le **0 800 23 13 13** (gratuit depuis un téléphone fixe).

Cordialement.
